

# LES FINANCEMENTS POSSIBLES

## ERASMUS+ Mobilité courte (priorité pour les étudiants)

Quand la période de mobilité physique à l'étranger vers un pays programme n'excède pas 30 jours, le soutien individuel est calculé selon un taux journalier, quel que soit le type de mobilité : mobilité d'études, de stage, programme intensif hybride, mobilité doctorale) :

- Jusqu'au 14ème jour : 79 € / jour

Pour l'année en cours, la bourse est au maximum de 79 € par jour financé pour 14 jours de stage.

## ERASMUS+ Mobilité longue

Possibilité d'avoir trois compléments à la bourse ERASMUS :

- a) Le complément Inclusion :

Pour une mobilité longue : 250 € / mois

Pour une mobilité courte : 100 à 150 € (selon le nombre de jours)

Les modalités d'un financement ERASMUS+ Mobilité longue sont :

- Obligation de faire 2 mois de stage en Europe
- Mise en place d'une convention de stage ERASMUS
- Bourse selon les groupes de pays suivants :

GROUPE	PAYS DE DESTINATION	MONTANT DE LA BOURSE / MOIS
1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède *Île Féroé, Suisse, Royaume-Uni	498 à 824€
2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	442 à 756€
3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	375 à 750€

- Possibilité d'avoir un **complément "Voyage éco-responsable"** : 50€. Si vous choisissez un transport "vert" pour rejoindre votre pays d'accueil, tel que le vélo, le bus, le train ou le covoiturage.

## DRAAF pour les étudiants

Les modalités d'un financement DRAAF sont :

- Obligation de faire 1 mois de stage dans le monde (destinations hors Europe priorisées)
- La bourse varie selon l'enveloppe que la DRAAF attribue à l'établissement mais aussi selon les destinations choisies par nos étudiants. (Exemples des années précédentes : Nouvelle Zélande = 1500 €, Afrique du Sud = 1200€, Québec = 700 €, Suisse = 300 €, Royaume-Uni = 450 €)
- Mise en place d'un dossier administratif contenant la convention de stage IREO, un budget prévisionnel, une lettre de motivation, une autorisation de départ ou autorisation de départ hors UE. Ce dossier est à déposer avant la fin Mars.

## OCAPIAT pour les apprentis

Sur la mobilité hors du territoire national, le déplacement (**avion ou train**) est remboursé par OCAPIAT sur cette base : un seul déplacement de l'apprenti aller-retour par contrat, **au réel (Classe Economique ou 2nd classe)** sur la base d'un **justificatif**. Le remboursement transitera entre OCAPIAT et votre CFA (pas de remboursement direct entre OCAPIAT et l'apprenti).



Minimum de 2 semaines de stage avec la possibilité de mise en place d'une **convention de mise à disposition ou de veille de contrat**.

**Il est strictement interdit pour le Maître d'apprentissage de positionner des vacances sur le temps de mobilité à l'étranger**

# ERASMUS +

## Le stage ERASMUS+

Le programme ERAMUS+ stage est financé par l'UE. Il vous offre la possibilité d'obtenir une bourse pour un stage effectué dans toute organisation publique ou privée. **Le nombre de bourses disponibles est limité.**

Les étudiants qui ont déjà effectué une mobilité de stage et/ou d'études dans le cadre d'ancien programme ERASMUS (avant 2014/2015) peuvent effectuer de nouvelles mobilités d'études et/ou stage ERASMUS + sous la condition que leur séjour à l'étranger ne dépasse pas les 12 mois autorisés par cycle (mobilités avant 2014/2015 et mobilités à partir de 2014/2015 incluses).

## Les bénéficiaires

Le programme ERASMUS + stage est ouvert à tous les étudiants inscrits à l'IREO Les Herbiers à partir de la 1<sup>re</sup> année de BTSA.

### Le stage :

- Doit avoir une durée de 2 à 3 mois
- Doit être réalisé dans un organisme privé ou public dans l'un des 31 pays de l'UE participant au programme
- Doit se dérouler entre juin et août de chaque année selon les formations

## Candidater au financement

**ETAPE 1** : Téléchargez, remplissez et retournez impérativement au secrétariat les pièces suivantes :

1. Le **kit de mobilité**
2. Une **attestation d'assurance** valable durant votre séjour à l'étranger comprenant les garanties suivantes : la responsabilité civile (pour les dommages causés), l'assurance accident du travail (si votre stage se déroule en dehors de l'Union Européenne : Liechtenstein, Macédoine, Norvège et Turquie)
3. Une **photocopie de la carte européenne d'assurance maladie**

**ETAPE 2** : Dès votre arrivée sur votre lieu de stage, retournez à l'IREO Les Herbiers l'attestation d'arrivée en stage (page 13 du kit de mobilité). La réception de cette attestation conditionne le versement de la première partie de l'allocation.

**ETAPE 3** : Lors de votre rentrée en deuxième année, il faudra vous munir de l'attestation de fin de stage (page 14 du kit de mobilité).

## Les aides financières

Le montant de la bourse est fixe, quelle que soit la durée du stage et dépendra du pays de destination comme précisé dans le tableau en page 1.

Les étudiants qui seront retenus pour participer au programme recevront :

- 70% de l'allocation après réception de leur attestation d'arrivée et d'un exemplaire du kit de mobilité complété et signé par vous et le directeur.
- 30% restants à leur retour après réception de l'attestation de stage et d'un document bilan de votre stage. Date limite de réception de ces documents : le 15 Septembre.

## ERASMUS+ OLS

### Online Linguistic Support

**OLS A1** En tant que participant au programme Erasmus, l'OLS vous offre un grand nombre d'outils libre d'accès pour vous améliorer dans une langue.

**OLS A2** En tant que participant au programme Erasmus, l'OLS vous offre un grand nombre d'outils libre d'accès pour vous améliorer dans une langue : Décrivez votre stage, vos passions...

**OLS A3** En tant que participant au programme Erasmus, l'OLS vous offre un grand nombre d'outils libre d'accès pour vous améliorer dans une langue : Exprimez votre opinion sur un film...

